



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, que lors de la **séance spéciale** devant se tenir **le lundi 27 mars 2023 à 19h30**, le conseil municipal devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

ADRESSE : 518-518A, route 216
ZONE : CcM.8
LOT : 5 761 605 du cadastre du Québec

NATURE DE LA DEMANDE :

La demande de dérogation mineure vise à autoriser :

- 1) L'agrandissement vers l'arrière du bâtiment principal avec une marge de recul arrière de 1,59 mètre plutôt qu'à 8 mètres, tel qu'exigée au tableau 1.2 de l'article 5.2.4 du règlement de zonage #02-90.
- 2) Deux (2) agrandissements du bâtiment principal avec une hauteur inférieure à 5 mètres soit d'une hauteur de 4,88 mètres (16'-0'') tel qu'exigé selon la grille des spécifications de la zone CcM.8.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à la demande.

DONNÉ à Saint-Paul-de-Montminy, ce dixième jour du mois de mars deux mille vingt et trois.

Claudette Aubé, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorier adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Articles 335 et 346 du Code municipal)

Je, soussignée, Claudette Aubé, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil ce dixième jour de mars 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dixième jour de mars deux mille vingt et trois.

Signé :

Claudette Aubé, Directrice générale adjointe /secrétaire-trésorier adjointe